



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance du 5 octobre 2009**

Délibération n°2009 21

**Convention UEB-DRIRE relative à la réalisation d'une cartographie
des compétences scientifiques et technologiques**

**Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement
public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »,**

Exposé des motifs :

En complément de la cartographie de la recherche établie en 2008 par l'UEB, pour rendre plus efficace la liaison entre les laboratoires de recherche et le monde socio-économique, pour compléter le travail de valorisation et de transfert effectué par Bretagne Valorisation[®], pour figurer comme un acteur majeur dans le schéma régional de l'innovation tout en étant garant de l'interfaçage avec les nomenclatures nationales et internationales, la DRIRE et l'UEB se sont rapprochées afin de copiloter l'établissement d'une cartographie des compétences scientifiques et technologiques des unités de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche localisés en Bretagne, membres ou non de l'UEB.

**Il est demandé d'autoriser le président à signer la convention jointe en annexe
et de mettre en œuvre les modalités prévues par cette convention.**

Nombre de membres en exercice : 31

Majorité requise : 16

Vote : 28 Refus de participer au vote : 0

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

**Visa du
Président :**

Délibération adoptée

Pièces jointes au présent document : convention UEB-DRIRE

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 7 octobre 2009.

Convention relative à la réalisation d'une cartographie des compétences scientifiques et technologiques des unités de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'Université Européenne de Bretagne et d'autres établissements localisés en Bretagne non membres de l'UEB

N° XX / 2009-07-21

Entre

L'Etat

La Direction Régionale de l'industrie, de la Recherche et de l' Environnement de Bretagne, ci-après désignée « DRIRE », 9 rue du Clos Courtel -CS 34308 -35043 Rennes cedex,

représentée par Monsieur Jean DAUBIGNY, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,

d'une part et

L'Université Européenne de Bretagne ci-après désignée « UEB », 5 boulevard Laënnec 35000 Rennes

représentée par Monsieur Bertrand FORTIN, son Président.

d'autre part

VU le code de la propriété intellectuelle ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l' informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU la délibération du conseil d'administration de l'UEB en date du XX septembre 2009 autorisant le Président à signer la présente convention.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 -Objet de la convention

La présente convention de partenariat définit les modalités techniques et financières de réalisation par l'UEB via Bretagne Valorisation d'une cartographie des compétences scientifiques et technologiques des unités de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'Université Européenne de Bretagne et d'autres établissements localisés en Bretagne non membres de l'UEB.

Article 2 -Objet de l' étude

Cette étude vise à réaliser un état actualisée des compétences scientifiques et technologiques des unités de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche situés en Bretagne membres ou non de l'UEB en vue de les recenser dans une base de données actualisable et de les afficher au travers de portails interactifs visibles par les organismes partenaires de l'UEB et des établissements, par les acteurs du monde socio-économiques en recherche de compétences, par les organismes acteurs du développement économique et de l'innovation en recherche de compétences en vue du montage de projets collaboratifs. Les résultats seront principalement issus :

- de l'actualisation et de l' exploitation du document « Forces de recherche en Bretagne » de l'UEB présenté en annexe 2, de la base de données des titres de propriété intellectuelle de Bretagne Valorisation, de la base des données « plateformes » de Bretagne Valorisation, des bases de données relatives aux doctorants gérées par l'UEB,
- de l'agrégation des bases de données, de l'affichage des compétences sur le site WEB de Bretagne Valorisation, de l'interfaçage des sites web avec le portail TECHNEO, site national de recensement de compétences,
- de la modernisation du site web de Bretagne Valorisation afin de renforcer son caractère interactif et d'y intégrer des moteurs de recherche multicritère.

Article 3 -Description des travaux et calendrier

Les travaux se dérouleront en huit phases :

- actualisation des fiches des unités de recherche (voir annexe 4), ces fiches seront disponibles en avril 2010,
- actualisation des fiches des plateformes (voir annexe 5) reconnues dans les contrats quadriennaux, ces fiches seront disponibles en février 2010,
- création des fiches compétences et savoir-faire, ces fiches seront disponibles en juin 2010,
- agrégation des informations issues des bases de données afin de constituer une base de données générale, cette agrégation sera réalisée en juin 2010,
- modernisation du site web de Bretagne Valorisation, intégration d'un moteur de recherche multicritère, opération conduite de janvier à juin 2010,
- fourniture d'un document récapitulatif des compétences scientifiques et technologiques présentes en région Bretagne, juin 2010,

- interfaçage de la base de données agrégée avec le site web de Bretagne Valorisation en vue d'un affichage des compétences technologiques et scientifiques pertinentes pour le monde socio-économique, octobre 2010,
- interfaçage du site web de Bretagne Valorisation avec les sites des acteurs de l'innovation et du transfert de technologie : Bretagne Innovation, TECHNEO, FTT, ..., décembre 2010.

L'annexe 1 de la présente convention présente le contenu détaillé de l'étude.

Article 4 – Pilotage et suivi de l'opération

Un comité de pilotage paritaire est constitué de représentants de la DRIRE et de l'UEB. Pour l'UEB, le président, le vice-président de la recherche, le vice-président de la valorisation et le vice-président du collège doctoral international participent aux travaux de ce comité.

Pour suivre et animer les travaux un comité de suivi est constitué. Il est composé de représentants des organismes partenaires de la présente convention, de représentants de Bretagne Innovation et des représentants des établissements concernés par la convention.

Article 5 -Fourniture et diffusion des résultats

Un catalogue synthétisant les compétences des unités de recherche des établissements concernés sera édité par l'UEB. Un moteur de recherche multicritère sera intégré sur le site web de Bretagne Valorisation fin 2010. Une interface de mise à jour accessible par les personnes en charge du projet sera également créée sur ce même site web.

Tous les documents et supports de communication feront état du présent partenariat et feront apparaître les logos des organismes partenaires de la présente convention.

Article 6 - Propriétés des données et propriété intellectuelle

Les données chiffrées contenues dans les documents produits restent la propriété de l'UEB. Les documents et publications produits dans le cadre de cette convention seront revêtus du copyright UEB ; compte tenu de leur mise à disposition sur le site internet de Bretagne Valorisation, leur reproduction à partir du site, même intégrale, est gratuite sous réserve de l'intégrité des données et de la mention de la source; concernant la publication papier, les partenaires disposent du droit de reproduction de tout ou partie de cette étude sous réserve de mentionner le partenariat.

Article 7 -Coût et financement des travaux

Le coût des travaux est estimé à 175300 € conformément à l'annexe financière (annexe 3). Les participations financières des co-financeurs sont les suivantes :

L'UEB: 87400 €, la DRIRE : 87900 €

Article 10 -Modalités de paiement

Les sommes dues par la DRIRE à l'UEB seront mandatées en deux versements : -un premier acompte de 50 % à la notification de la présente convention; - le solde lors de la diffusion de la publication papier, sur présentation de factures.

Cette dépense sera imputée en autorisation d'engagement et en crédits de paiement au programme 127 action 4 du BOP (budget opérationnel). La facture sera adressée à la DRIRE BRETAGNE -9, rue du Clos Courtel -CS 34308 -35043 Rennes cedex. Celle-ci sera accompagnée d'un document faisant apparaître explicitement le coût total de l'opération réalisée et la répartition des financeurs.

Article 10 -Modifications. Litiges

Toute modification aux dispositions de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant. Dans le cas où l'interprétation ou l'exécution de la présente convention soulèverait un différend qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les parties conviennent de rechercher une conciliation par un tiers choisi d'un commun accord avant de porter éventuellement le différend devant le Tribunal Administratif de Rennes.

Article 11 -Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature, elle est conclue pour la durée des opérations.

Elle s'achèvera au plus tard à la fin de l'année 2010.

Article 12 -Conditions de dénonciation

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception. La dénonciation prendra effet un mois après la date de réception de cette lettre et n'ouvrira droit à aucune indemnité. Toutefois, la résiliation intervient sans délai et sans recours de la part des partenaires dans le cas de décision administrative plaçant l'UEB dans l'impossibilité de continuer à exécuter les travaux prévus.

Article 13 -Clause exécutoire

La présente convention est dispensée du droit de timbre et de la formalité de l'enregistrement. Elle deviendra exécutoire après avoir été revêtue de la signature des parties contractantes.

Pièces jointes : annexe 1 : description des travaux , annexe 2 : « forces de recherche en Bretagne », annexe 3 : annexe financière, annexe 4 : fiche « unités de recherche », annexe 5 : fiche « plateforme »

Fait en 4 exemplaires originaux,

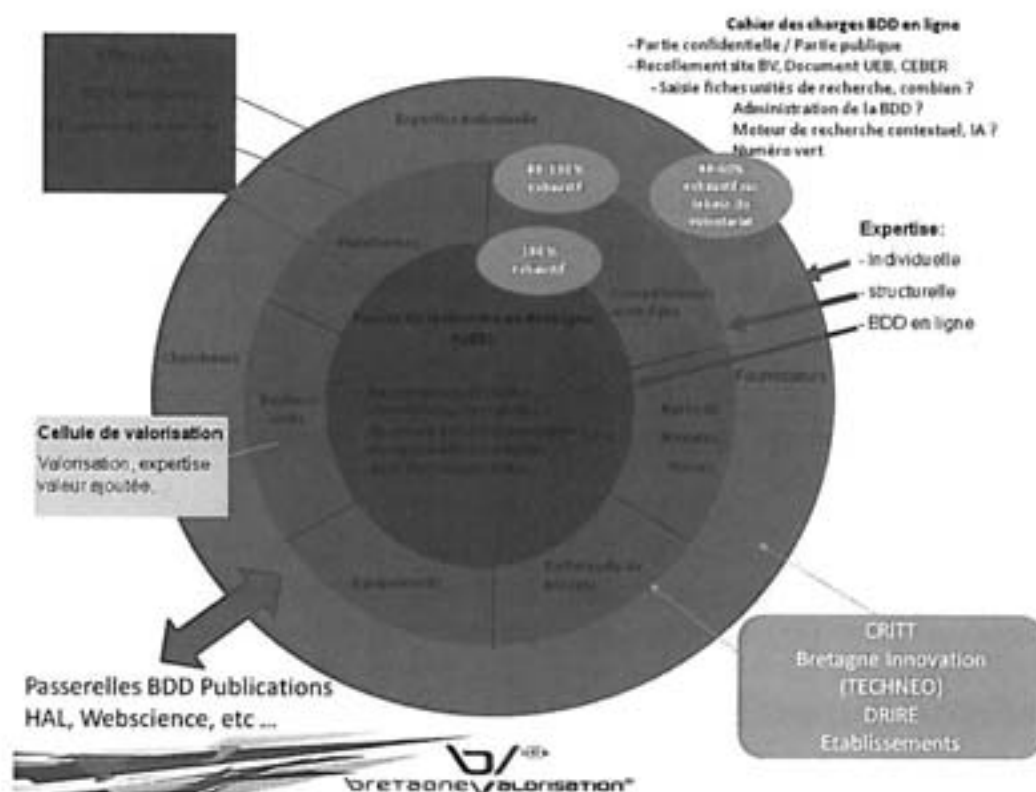
A Rennes le

Le Préfet de la région Bretagne Préfet d'Ille et Vilaine,

Le Président de l'Université Européenne de Bretagne

Annexe I : description des travaux

La cartographie de compétences scientifiques et technologiques des unités de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est un outil permettant de rassembler des données (savoir-faire, applications, matériel et équipement,...) afin de parvenir à la visualisation du capital collectif de compétences en vue de produire des connaissances permettant le développement économique d'un territoire. Le but de cette base de donnée est de renforcer un potentiel individuel en l'associant à d'autres, de valoriser les projets de recherche en les aidant à acquérir une dimension industrielle. En effet cet outil permet d'orienter les acteurs du monde socio-économique et futurs partenaires vers les différents pôles de recherche en fonction des domaines et compétences qu'ils recherchent.



L'objectif de cette étude est de transformer une cartographie d'unités (déjà établie dans le rapport « Force de recherche en Bretagne » par les services de la recherche et directions scientifiques des universités et des établissements fondateurs ou associés à l'UEB) en une cartographie de compétences afin de répondre à la sollicitation de la base de données Techneo, service interrégional de recherche de compétences technologiques présents dans chacune des régions françaises, et de la DRIRE, Direction Régionale de l'Industrie de la recherche et de l'Environnement. Ces organismes sont un lien entre le domaine de la recherche et celui des entreprises.

Pour réaliser ce projet, les huit étapes décrites ci-dessous seront nécessaires.

1. Etat des lieux des unités déjà recensées et actualisation des fiches des unités de recherche :

Il nous faut effectuer un « recollement » entre les informations collectées par les services de la recherche et directions scientifiques des universités et des établissements fondateurs ou associés à l'UEB, ou par la base Ceber de l'UBO (unités, tutelles, thématiques, effectifs, BDD). Le document de référence de cette tâche sera le document « forces de recherche en Bretagne » établi par l'Université Européenne de Bretagne. Si des unités de recherche s'avèrent manquantes, elles seront rajoutées dans la base de données.

Des critères supplémentaires seront ajoutés, comme les brevets en possession des unités de recherche, leur appartenance à Technologies Clés 2010 (2015 dans le meilleur des cas).

2. Etat des lieux des plateformes déjà recensées et actualisation des fiches des plateformes :

Le travail de valorisation des activités de plateformes a débuté en octobre 2008. Actuellement la base est composée de quinze plateformes. Afin d'être représentatif de l'ensemble des plateformes de l'UEB, il convient de poursuivre de ce travail et d'actualiser la base de données existantes au sein de Bretagne Valorisation. Il existe une quarantaine de plateformes au sein de l'UEB.

3. Création des champs compétences expertises et savoir faire dans les fiches des unités de recherche

Ces rubriques doivent être créées dans les fiches des unités de recherche. Elles seront remplies par les ingénieurs thématiques de Bretagne Valorisation lors de visites de laboratoire sous forme d'entretien avec les responsables d'équipe et les chercheurs.

4. Agrégation des bases de données

Point central de ce travail, cette action sera conduite par une personne recrutée spécifiquement pour ce projet. Elle consistera à agréger les bases de données « unités de recherche », « plateformes », « compétences et savoir-faire », « titres de propriété intellectuelle », « contrats » et bases de données relatives aux doctorants afin de constituer une base de données générale qui constituera la synthèse la plus avancée concernant les compétences scientifiques et techniques des unités de recherche localisées en Bretagne.

5. Modernisation du site web de Bretagne Valorisation, intégration d'un moteur de recherche multicritère

La quantité d'informations à traiter et accessibles au sein du site web rend ce travail indispensable. En effet il sera possible d'accéder à des compétences soit par mots clés, soit par nom d'équipement, soit par nom d'unité de recherche, ... Le nouveau moteur de

rechercher devra donc intégrer ces différents critères afin de parvenir à une recherche de compétences la plus précise possible.

6. Fourniture d'un document récapitulatif des compétences scientifiques et technologiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche bretons

Ce document de type catalogue sera édité par l'UEB.

7. Interfaçage de la base de données agrégée avec le site web de Bretagne Valorisation

Le site web de Bretagne Valorisation constituera le point d'entrée principal de cet affichage de compétences en vue de l'affichage des informations pertinentes pour les acteurs du monde socio-économique.

8. Interfaçage du site web de Bretagne Valorisation avec les sites des acteurs de l'innovation et du transfert de technologie : Bretagne Innovation, TECHNEO, FTT, ...

La base de données Technéo prend en compte les structures en fonction de leur région d'implantation, de leurs secteurs d'application, du type de prestation et du type d'entité. Le but de cette base est de partir du point le plus général : l'organisme pour ensuite le détailler en entités, puis en pool de compétences et enfin en contacts. Un contact a déjà été pris à Bretagne Innovation et nous avons pu obtenir des codes d'accès à la base de données Technéo.

La rédaction des compétences se fait selon 4 critères principaux :

- le savoir-faire technologique : savoir-faire, spécificité, domaines technologiques maîtrisés, technologies maîtrisées,
 - les applications industrielles (effectives ou possibles) : les grands types d'applications industrielles, la nature des prestations, le secteur de marché visé,
 - les exemples de réalisation : description d'un objet spécifique de l'application dans le but d'avoir une meilleure représentativité,
 - le matériel et les équipements : regroupe le matériel technique utilisé dans le cadre des compétences ainsi que les centres de documentation et la base de données spécifiques.
- Il faudra également recenser les plateformes de recherche et business units (nécessaires à la valorisation des unités de recherche).

S'ajoutent à ceux-ci 4 critères optionnels :

- les brevets déposés par l'entité,
- les certifications et agréments (labellisations),
- l'appartenance à un pôle de compétitivité,

- l'appartenance à Technologie Clé 2010 identifiant les technologies clés de l'industrie française en fonction de 8 grands secteurs d'activité, cela tous les 5 ans : il faut pour cela maîtriser tous les savoir-faire nécessaires à la technologie clé.

Un dernier point complète ces critères :

- les contacts comprenant un expert responsable de la compétence décrite ainsi qu'une interface, c'est à dire une personne plus généraliste mais connaissant bien le domaine de compétence.

- Expertise :

Afin de vérifier toutes les données recueillies, des expertises/audits devront avoir lieu, sur différents niveaux :

- le savoir-faire industriel,
- le matériel et les équipements spécifiques,
- le portefeuille de brevets,
- les BDD et publications (à condition que les documents soient rattachés à la passerelle HAL, Webscience, Pubmed,...), les thèses,
- les différents chercheurs : pour évaluer leur compétences et savoir-faire, ou de nommer les contacts (« experts » ou « interface »),
- les différents fournisseurs et services : pour évaluer la partie logiciels et communication.

Annexe 2. Forces de recherche en Bretagne

Document « Forces de recherche en Bretagne » au 1^{er} janvier 2009.

Annexe 3 : annexe financière

Travaux	UEB/Bretagne Valorisation	Financement DRIRE	Total
Recensement et préparation des fiches unités	100 jours, ingénieur Direction de l'UEB 24800 €	20 jours coordinateur projet 3800 €	
Entretien directeurs unités	80 jours Ingénieur thématiques 14400 €	70 jours coordinateur projet 15200 €	
Recensement, préparation et saisie des fiches plateformes	60 jours, ingénieur plate- forme 12000 €		
Agrégation des bases de données		40 jours coordinateur projet 7600 €	
Modernisation site web Bretagne Valorisation et intégration d'un moteur de recherche multicritère	20 jours chargé communication BV 3600 € Intégration du moteur de recherche 5000 €	30 jours coordinateur projet 5700 € Sous-traitance (UR2 ou autre ?) 28000 €	
Edition document de synthèse	20 jours service communication UEB 4800 €	20 jours coordinateur projet 3800 €	
Impression et diffusion du document de synthèse		15000 €	
Fonctionnement : mission en région Bretagne	5000 €	5000 €	
Interfaçage site web avec autres sites web	10 jours, ingénieur plate- forme, chargé de communication BV, directrice adjointe communication 5800 €	20 jours coordinateur projet 3800 €	
Validation	Direction de l'UEB 5000 €		
Gestion de la convention, des personnels recrutés	Service financier UEB 7000 €		
TOTAL	87400 €	87900 €	175300 €

Annexe 4. Fiche « unité de recherche »

UNITE DE RECHERCHE: Compétences - Equipement

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Etablissement
 Unité de recherche
 UFR/IFR
 Tel.
 Mél.
 Cotutelle
 Directeur
 Tel.
 Mél.

Site web ☐ non-existant
 ☐ existant :

EFFECTIFS

Chercheurs titulaires	
Enseignants chercheurs et IR titulaires	
HDR	
Doctorants	
Chercheurs invités et post-docs	
Personnels titulaires et contractuels	

AXES DE RECHERCHE/COMPETENCES ET EQUIPEMENT

Secteurs d'application:

Discipline:

MOTS-CLES

AXES DE RECHERCHE

REPARTITION PAR EQUIPES

Equipes	Responsables/Tel./Mél.	Axes de recherche	Effectifs

EXPERTISE

--	--

PRINCIPAUX EQUIPEMENTS

--	--

PARTENAIRES PRIVILEGES (académiques, PME, grands groupes, acteurs socio-économiques...)/POLES DE COMPETITIVITE

En région Bretagne	En France	En Europe	Autres

BRETAGNE VALORISATION BREVETS

--

TECHNOLOGIES CLES 2010 (2025)

--

Annexe 5. Fiche « plateforme »



IDENTIFICATION DU PLATEAU TECHNIQUE

le 03 avril 2009

Nom du plateau technique :

Domaines de compétences et d'activités

Porteur du projet :

Tel.

Mél.

Etablissement principal de rattachement

Unités associées

RECENSEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Personnels	Effectif total	Titulaires	Non titulaires	Type contrat
Chercheurs				
Ingénieurs				
Techniciens				
Doctorants				

EVALUATION DES RESSOURCES MATERIELLES

Equipements	Ancienneté	Normes	Coût fonct.	Techno concurrente (oui/non)

HISTORIQUE DU PLATEAU TECHNIQUE

	--	-	+	++
Existence d'une relation client/fournisseur				
Réalisation de prestations				
Normalisation, certification				
Appartenance à un réseau				
Reconnaissance des laboratoires				
Obsolescence des technologies mises en œuvre				
Formation des personnels				
Taux d'occupation des ressources				

COMMUNICATION ET VEILLE TECHNOLOGIQUE

	Oui	Non
Connaissance du marché		
Importance du marché		

	--	-	+	++
Nombre de concurrents français				
Taille de concurrents français				
Nombre de concurrents étrangers				
Taille des concurrents étrangers				
Technologie concurrente à venir				
Protection du savoir faire				
Existence d'une plaquette				
Existence d'un site WEB				
Publication dans des revues spécialisées				
Appartenance à un réseau de plateformes				
Opportunités (nouvelles normes)				

OBJECTIFS FINANCIERS

Financements	Oui	Non	Estimation du montant (€/an)
Consommables			
Maintenance			
Amortissement des équipements			
Infrastructures			
Personnels			
Formations			
Acréditation			
Certification			
Dégagement d'une marge financière			

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES